LA TOUR EN MAURIENNE
HERMILLON • LE CHÂTEL • PONTAMAFREY-MONTPASCAL

L'Echo de la Tour

N° 20

Le **Conseil municipal de La Tour-en-Maurienne** s'est réuni **le lundi 11 avril 2022 à 18 heures 30** dans la salle Léopold Durbet d'Hermillon, sous la présidence de Monsieur DURBET Yves, Maire. Il est procédé à l'appel des conseillers municipaux, le Maire constate que le quorum est atteint.

Membres présents : DURBET Yves, FALQUET Philippe, FRUMILLON Mireille, BOCHET Danielle, REYNAUD Claude, AVANZI Louis, NORAZ Alain, BENEDETTO Sophie, DUPRAZ-CHAUDET Laure, DURIEUX Natacha, VALENZANO Justine, DOMINJON Alain, FRUMILLON Michel.

Membres représentés : DEFUNTI Elisabeth (procuration à Yves DURBET), POLTRON Martine (procuration à Philippe FALQUET), MORRUGARES-BAROU Sabine (procuration à Danielle BOCHET), STASIA Jean-Michel (procuration à Natacha DURIEUX), OLIVE Philippe (procuration à Louis AVANZI).

Membres absents excusés : VALLIN Rémi

Date de la convocation : 04 avril 2022

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 08 mars 2022

Secrétaire de séance : Madame Justine VALENZANO

Ordre du jour

1- Comptes de gestion 2021
2- Comptes administratifs 2021
3- Affectations des résultats 2021
4– Vote des taux d'imposition 2022,
5– Budgets primitifs 2022,
6– Attributions de subventions 2022,
7– Embauche des emplois d'été,
8– Règlement intérieur Médiathèque / Bibliothèque,
9– Convention local ACCA Hermillon,
10– Mise à disposition terrain Les Iles,
11– Subvention pour totem Col du Sapey,
12– Subvention station d'épuration Le Châtel,
13- Questions et informations diverses.

1 - Comptes de gestion 2021

Madame Danielle BOCHET propose d'approuver les comptes de gestion 2021 de la trésorerie, en conformité avec les comptes administratifs tenus en mairie :

- Approbation du compte de gestion 2021 de l'eau et de l'assainissement : *Vote :18 Pour*
- Approbation du compte de gestion 2021 du budget principal : *Vote :18 Pour*

2 - Comptes administratifs 2021

Madame Danielle BOCHET présente les résultats de chacun des comptes administratifs 2021 et propose de les approuver. Monsieur Yves DURBET, Maire, sort de la salle.

CA 2021 de l'eau et de l'assainissement :

		Recettes	Dépenses	Résultat de l'exercice	Résultat reporté	Résultat de clôture
Réalisations	Section d'exploitation	282 821.45 €	262 855.64 €	19 965.81 €	686.97 €	20 652.78 €
	Section d'investissement	148 057.90 €	247 055.38 €	-98 997.48 €	180 542.54 €	81 545.06 €
Restes à réaliser	Investissement	0 €	49 959.00 €	-49 959.00 €		-49 959.00 €
Budget total (résultat exploitation + résultat investissement + solde des R à R) =						52 238.84 €

Vote : 16 Pour

CA 2021 du budget principal :

		Recettes	Dépenses	Résultat de l'exercice	Résultat reporté	Résultat de clôture
Réalisations	Section d'exploitation	2 291 412.96 €	1 765 184.39 €	526 228.57 €	661 966.67 €	1 188 195.24 €
	Section d'investissement	1 038 772.11 €	635 073.55 €	403 698.56 €	-588 566.18 €	-184 867.62 €
Restes à réaliser	Investissement	422 919.87 €	848 121.50 €	-425 201.63 €		-425 201.63 €
Budget total (résultat exploitation + résultat investissement + solde des R à R) =						578 125.99 €

Vote : 16 Pour

Monsieur Yves DURBET rejoint l'assemblée.

3 - Affectations des résultats 2021

Madame Danielle BOCHET propose les affectations de résultats suivantes :

Budget de l'eau et de l'assainissement :
Excédent global d'exploitation : 20 652.78 €

Il est proposé d'affecter l'excédent de fonctionnement de la manière suivante :

Section d'exploitation : 20 652.78 € au compte R002
Vote :18 Pour

Budget Principal :
Excédent global de fonctionnement : 1 188 195.24 €
Déficit global d'investissement (dont RAR) : 610 069.25 €

Il est proposé d'affecter l'excédent de fonctionnement de la manière suivante :

Section d'exploitation : 578 125.99 € au compte R002
Section d'investissement : 610 069.25 € au compte R1068
Vote : 18 Pour

4 - Vote des taux d'imposition 2022

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal les taux d'imposition 2021 :

Taxe foncière sur le bâti : 22,85 %
Taxe foncière sur le non bâti : 117,52 %

Il précise la nécessité de procéder au vote des taux d'imposition 2022 des taxes foncières (bâti et non bâti). Il n'y a pas de taux de taxe d'habitation à voter.
Depuis l'année 2021, compte-tenu de la réforme liée à la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, cette dernière n'est plus perçue par les communes mais par l'État. En contrepartie, le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties 2020 du département de la Savoie (11,03%) a été transféré à la commune. Par conséquent, la commune perçoit les recettes fiscales liées aux taxes foncières et à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.
La commission des finances, réunie le 22 mars, a proposé de reconduire en 2022 les taux d'imposition communaux appliqués en 2021.
Il est proposé au Conseil municipal de fixer les taux 2022 sur les taxes communales, comme suit :

Taxe foncière sur le bâti : 22,85 %
Taxe foncière sur le non bâti : 117,52 %

Vote : 18 Pour

5 - Budgets Primitifs 2022

Budget Primitif 2022 de l'eau et de l'assainissement :
Danielle BOCHET présente les sommes inscrites au budget et laisse les membres du Conseil municipal examiner les documents. Yves DURBET commente la liste des travaux proposés en investissement.
Danielle BOCHET propose de valider le BP 2022 de l'eau et de l'assainissement équilibré comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	471 914.37 €	471 914.37 €
Investissement	674 746.49 €	674 746.49 €

Vote : 18 Pour

Budget Primitif 2022 principal :
Danielle BOCHET présente les sommes inscrites au budget. Les diverses opérations d'investissement sont présentées par Monsieur le Maire.Danielle BOCHET propose de valider le BP 2022 équilibré comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	2 684 471.99 €	2 684 471.99 €
Investissement	2 377 422.75 €	2 377 422.75 €

Vote : 18 Pour

Attribution de subventions 2022 :
Danielle BOCHET présente le travail préparatoire de la commission des finances relatif aux demandes de subventions reçues pour l'année 2022.
Il est rappelé que les associations sportives se voient attribuer la somme de 40 € par jeune scolarisé adhérant et habitant sur le territoire de La Tour-en-Maurienne.
Concernant les autres associations, il est proposé de valider la décision d'attribution de la commission des finances.

Des élus ne prennent pas part au vote pour certaine associations:
Claude REYNAUD et Yves DURBET pour l'AACA de Hermillon.
Michel FRUMILLON pour Le Colporteur.
Louis AVANZI pour Les Amis du Patrimoine.
Natacha DURIEUX pour Cheval Notre Passion.

• ACCA Hermillon : 650 €	*Vote : 15 Pour*
• Association Le Colporteur : 14 000 €	*Vote : 17 Pour*
• Association Les Amis du Patrimoine : 150 €	*Vote : 16 Pour*
• Amicale des donneurs de sang : 150 €	• Amicale Pompiers de St Jean de Mnne : 50 €
• Souvenir Français : 200 €	• Jeunes sapeurs pompiers : 100 €
• Comité des fêtes Pontamafrey : 150 €	
• Office Nation. Anciens Comb. : 200 €	• La chapelle de Grenis (montée du Sapey) : 150 €
• Arts Ptits Shows prod : 116.95 €	• SMS cyclo (montée du Chaussy) : 300 €
• Club des Mûrs Mûres : 875 €	• Les petits fondeurs du Grand Coin : 875 €

Vote : 18 Pour

7 - Personnel

Embauches saisonnières

Danielle BOCHET informe le Conseil municipal qu'il est nécessaire d'employer des jeunes durant les vacances scolaires afin d'assurer divers travaux d'entretien courant sur les bâtiments, voiries et espaces verts communaux, dans un souci permanent de sécurité.
Alain DOMINJON propose que ces postes soient également accessibles aux étudiants de plus de 20 ans.
Danielle BOCHET demande à l'assemblée l'autorisation de recruter des étudiants à partir de 18 ans, pour la période du 02/05 au 30/09/2022. *Vote :18 Pour*

8 - Règlement intérieur Médiathèque

Michel FRUMILLON présente à l'assemblée le règlement intérieur du réseau des médiathèques de la commune, pour validation. *Vote :18 Pour*

9 - Convention local ACCA Hermillon

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal qu'un local est mis à la disposition de l'Association Communale de Chasse Agréée (ACCA) à Hermillon depuis une dizaine d'années. Il présente une convention permettant d'encadrer la mise à disposition gratuite de ce local situé à proximité de la salle polyvalente.

Vote :18 Pour

10 - Mise à disposition de terrain - Les Iles

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal de la demande de l'entreprise AEM (Aménagement Entretien Montagne) d'occuper une partie du terrain situé sur le secteur « les Îles » à Hermillon, afin d'entreposer et de broyer des déchets verts. Alain DOMINJON se demande si les déchets verts d'Hermillon ne pourraient pas également y être déposés.

Section	Numéro	Contenance totale du terrain	Surface du terrain mise à disposition	Lieu-dit
0C	1773	9 690 m²	750 m²	Les Iles

L'entreprise Jérôme TRUCHET TP souhaite également occuper une partie de ce terrain afin d'y stationner du matériel.

Section	Numéro	Contenance totale du terrain	Surface du terrain mise à disposition	Lieu-dit
0C	1773	9 690m²	3 400m²	Les Iles

Monsieur le Maire présente une convention pour encadrer ces mises à disposition, et propose un prix annuel de 2 € le m2. Il précise que cette mise à disposition n'entraîne aucun surcoût pour la commune. *Vote :18 Pour*

11 - Demande de subvention – Totem col du Sapey

Michel FRUMILLON rappelle à l'assemblée l'installation d'un totem cyclo au col du Chaussy.
Il présente le projet similaire d'un totem à l'arrivée du col du Sapey. Ces travaux sont susceptibles d'être subventionnés par le Département. *Vote : 18 Pour*

12 - Demande de subvention - Station d'épuration Le Châtel

Monsieur le Maire rappelle la révision du schéma directeur d'assainissement que la commune a engagée en 2021. Cette révision prévoit le raccordement à l'assainissement collectif de 3 secteurs sur le Châtel et le remplacement de la station d'épuration de le châtel, obsolète et insuffisamment dimensionnée pour recevoir les nouveaux raccordements de ces 3 secteurs.
Le coût total de ces travaux est estimé à 515 000 € HT. Ces travaux sont susceptibles d'être subventionnés par l'Etat, le Département et l'Agence de l'eau. *Vote :18 Pour*

13 - Questions et informations diverses :

Interventions de Monsieur le Maire :

Prieuré Le Châtel : Un rendez-vous est prévu fin avril avec le Père Bruno Mary, du diocèse de Lille, au sujet de la transaction.

Information Enedis : Une coupure de courant interviendra sur le réseau d'électricité le vendredi 06 mai entre 10h00 et 11h45, sur les territoires de Pontamafrey et de Montpascal.

Maurienne Seniors : L'association souhaite communiquer sur l'ensemble de ses activités. Une information sera diffusée dans le bulletin municipal.

Intervention de Madame Justine VALENZANO :

Plusieurs trous constatés sur la chaussée (secteur de l'Echaillon) nécessitent réparation. Monsieur le Maire précise que l'enrobé définitif du lotissement sera réalisé au cours de cet automne. Dans l'attente de ces travaux, les trous seront comblés.
Les travaux prévus pour la restauration de la Chapelle de l'Echaillon nécessitent de contourner la route qui passe tout près de la chapelle. Monsieur le Maire propose que la route soit déplacée de quelques mètres de la chapelle, et ceci de manière pérenne.

Intervention de Monsieur Alain NORAZ :

Il souhaite des informations sur le déploiement de la fibre. Monsieur le Maire informe les conseillers que les services du Département, vivement sollicités par une entreprise de la Zone des Glaires, répondent travailler assidûment à un équipement de l'ensemble de la commune pour la fin de l'année.

Intervention de Madame Laure DUPRAZ-CHAUDET :

Elle interpelle l'assemblée au sujet de certaines rues de la commune, portant sensiblement les mêmes noms, et compliquant quelquefois les systèmes de guidage.
Monsieur le Maire propose que soit réalisé un inventaire global des noms de rue.

Intervention de Madame Danielle BOCHET :

Concernant la facturation de l'eau, la période d'abonnement des usagers de Le Châtel, allant du 01/11 au 31/10 de l'année suivante, sera ajustée aux autres territoires, soit du 01/01 au 31/12 soit pour 2022 du 01/11/2021 au 31/12/2022.

Séance levée à 20h45.

Pour les personnes n'ayant pas récupéré le livre de la Tour-en-Maurienne, celui-ci est disponible dans les Mairies de Hermillon, Pontamafrey-Montpascal et Le Châtel.

LA TOUR EN MAURIENNE
HERMILLON • LE CHÂTEL • PONTAMAFREY-MONTPASCAL

Mairie La Tour-en-Maurienne
Hermilllon
mairie@latourenmaurienne.fr
Tél. 04 79 64 27 72

Mairie annexe
Le Châtel
lechatel@latourenmaurienne.fr
Tél. 04 79 64 24 80

Mairie annexe
Pontamafrey-Montpascal
pontamafrey@latourenmaurienne.fr
Tél. 04 79 83 40 03

BUDGET COMMUNE ET EAUX ASSAINISSEMENT PRIMITIF 2022
DEPENSES PREVUES EN INVESTISSEMENT

Dans un contexte de tensions internationales, notre rigueur financière s'impose plus que jamais. Nos réflexions et nos orientations, nous permettent de retenir un nombre d'actions importantes après un travail efficace des commissions des travaux et des finances. Le conseil municipal a proposé et validé l'objectif de garantir un niveau d'investissement très important de 2 300 000 Euros tout en maintenant les taux communaux de fiscalité directe à leur niveau des années passées.

Voici la liste de ces principales dépenses d'investissement :

- Fin des travaux de réhabilitation des 5 appartements et du bâtiment des gîtes du Villaret : 635 000 Euros
- Reprise et sécurisation du talus Rieu Salomon suite à glissement partiel de la voirie dans la combe : 15 600 Euros
- Fin de la requalification traversée village de Pontamafrey tranche 6 : 276 000 Euros
- Réhabilitation de la chapelle de l'Echaillon Hermillon : 110 000 Euros
- Parking proximité école Hermillon : 75 000 Euros
- Parking gîtes du Villaret : 73 200 Euros
- Remise en état de la piste d'accès aux alpages La Ville, Saint-Jacques, Montbéranger (secteurs 1, 2, 3) : 76 000 Euros
- Mise en enrobé rue Fontanette, La Carettaz, Carcavel (impasse) Hermillon : 34 300 Euros
- Construction de caveaux cimetière Hermillon : 44 000 Euros
- Rénovation intérieure écoles Pontamafrey Hermillon Le Châtel et petits matériels : 11 000 Euros
- Aménagement vieux four Hermillon : 6 000 Euros
- Aménagements bâtiments Pontamafrey : 30 500 Euros
- Sas portes automatiques salle polyvalente Hermillon : 6 500 Euros
- Achat terrains et bâtiments : 316 220 Euros
- Aménagements lavoir, auberge, maison communale Montpascal : 19 000 Euros
- Entretien bâtiments, jeux pour les enfants : 10 000 Euros
- Achat divers équipement et matériels (pompe, palan, fraise à neige, détecteur de métaux, jardinières, : 36 600 Euros
- Réflexion sur réaménagement Mairie et parking et sur la réhabilitation du foyer des jeunes Hermillon : 35 000 Euros
- Mises en place de totems Col du Chaussy et Col du Sapey : 11000 Euros
- Après le schéma directeur assainissement, reconstruction de la station d'épuration du Villaret et réalisation des réseaux eaux usées Le Praz et L'Echaillon : 271 000 Euros
- Rénovation de la défense incendie zone activités Les Glaires : 90 000 Euros

Grande maintenance et grosse rénovation :

- Reprise de tout le système de fixation des cloches de l'église Le Chatel : 40 000 Euros
- Révision du pont levant Pontamafrey : 5 000 Euros

Nous avons obtenu des réponses positives à nos demandes de subventions :

- 306 000 Euros de l'état pour la réhabilitation des gîtes du Villaret
- 18 450 Euros du département de la Savoie pour la tranche 6 traversée de Pontamafrey, parking Le Châtel, totem Le Chaussy
- 18 987 Euros de la région Auvergne Rhône Alpes pour le parking Le Châtel

INFORMATION

Le département offre un livre à tous les enfants nés ou adoptés en Savoie en 2021.
« L'ours tendre » un album pour partager un instant de tendresse.
Retrait auprès des médiathèques du réseau aux horaires d'ouverture.

Réalisations de Pâques effectuées par les enfants dans les médiathèques de Pontamafrey et d'Hermillon

Photos des réalisations du périscolaire d'hermillon

AVIS

Il est porté à la connaissance des habitants que des travaux d'entretien de la végétation nécessaires au bon fonctionnement de(s) ligne(s) à haute tension :

150 KV LONGEFAN SERRE-BARBIN Z COL
Portée(s) : 6-11

63 KV BOCHET (LE)-LONGEFAN
Portée(s) : 16-17, 19-20

225 KV LONGEFAN-VIEUX MOULIN 1
Portée(s) : 7-8

Ces travaux vont être entrepris sur le territoire de la commune de :
LA TOUR-EN-MAURIENNE

à dater du 15/04/2022
jusqu'au 30/06/2022

L'exécution de ces travaux a été confiée par RTE – Groupe Maintenance Réseaux SAVOIE, à l'entreprise :

BOVET ENVIRONNEMENT
502, Route des Gorges du Sierroz - 73100 Grésy sur Aix
04.79.61.15.99

Pour toute question générale sur l'entretien de la végétation réalisé par RTE, vous pouvez consulter le guide des bonnes pratiques directement sur votre smartphone via le flashcode vert.

NOUVEAU !!!
Vous désirez localiser les travaux prévus cette année ? Flashez le code bleu pour accéder au portail web et zoomer sur les parcelles en travaux.

En cas de contestation, les intéressés pourront s'adresser au représentant local de RTE qui assure le contrôle des travaux :

RTE GMR SAVOIE
455 av du pont de rhonne
73200 ALBERTVILLE

IHLE Nathanael - (06.61.73.05.04)
GUILLOT Yoann - (06.66.53.70.48)
NOUREAU Jérémy - (\f)06.20.81.26.30)

Association «MAURIENNE SENIORS»

Maurienne Séniors développe le concept de la Fédération Française de la Retraite Sportive « Sport, Sénior, Santé ».
Actuellement, 600 personnes venant de la basse Maurienne sont adhérentes.
Les buts de l'association sont : favoriser la pratique des activités physiques et sportives adaptées au temps de la retraite, valoriser la préservation du capital santé des pratiquants sportifs, et enfin promouvoir la convivialité par la pratique d'activités en groupe dans notre belle Maurienne.

Les activités sont encadrées par une soixantaine d'animateurs bénévoles qui donnent de leur temps afin de faire pratiquer les 15 activités à l'intérieur comme à l'extérieur :

- Gymnastique
- Yoga, tai-chi
- Marche nordique, randonnée pédestre et en raquettes
- Marche sur chemins enneigés
- Randonnée cycliste
- Ski alpin et de fond
- Tir à l'arc
- Danse
- Pétanque
- Jeux de cartes

Les encadrants sont qualifiés, titulaires du brevet délivré pour l'activité concernée par la Fédération française de retraite sportive (FFRS). La formation nécessite un budget de 800 à 1000 euros par personne.
L'association regroupe des adhérents de 50 à plus de 90 ans et offre des moments d'échanges et de convivialité dans un monde en mutation permanente.

L'adhésion annuelle est fixée à 54€ (29€ pour le club et 25€ pour la Fédération et les Comités).

MAURIENNE SENIORS - Mairie - 318 Rue du Bourg -
73870 Saint Julien Montdenis
Site internet : ***http://www.mauriennneseniors.legtux.com***
Président : Guy MAUBERNARD mail : *guymaub.mse@gmail.com*
Vice - Présidente : Pascale REY MARTIN mail : *pascale.reymartin@hotmail.fr*